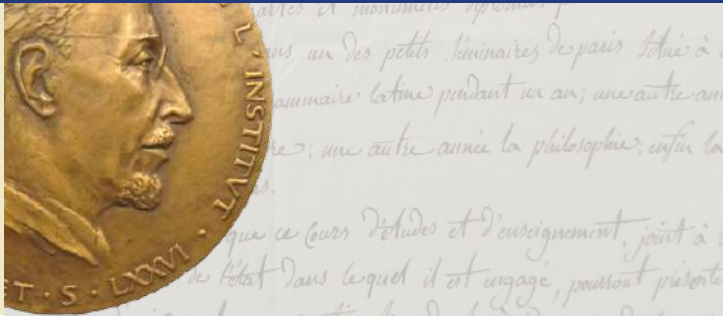




ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
INSTITUT DE FRANCE



L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et l'École nationale des chartes : fragments d'une histoire partagée.



1. L'École nationale des chartes, grand établissement d'enseignement supérieur

Grand établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'École nationale des chartes dispense un enseignement de haut niveau dans le domaine des sciences historiques et philologiques en réunissant dans un même cursus l'ensemble des disciplines destinées à la critique des sources historiques du Moyen Âge à nos jours. Délivrante à ses élèves le diplôme d'*archiviste paléographe*, elle forme des chercheurs expérimentés, destinés à remplir des missions dans les métiers de la conservation (futurs conservateurs du Patrimoine et des

bibliothèques), de l'enseignement supérieur et de la recherche. Implantée au 65, rue de Richelieu – son nouveau site depuis 2014 –, elle fête cette année le bicentenaire de sa fondation.

L'École nationale des chartes entretient, depuis sa création, des liens étroits avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fondée en 1663, à l'initiative de Colbert. Ce sont ces liens intellectuels et institutionnels que la présente exposition souhaite illustrer à l'aide des documents et des objets tirés des archives de l'Académie et des collections de la bibliothèque de l'Institut.

Une version en braille de ce livret est disponible auprès des personnels de l'Académie.

L'Académie disposera au début de 2022 d'un nouveau site internet se conformant au RGAA pour être pleinement accessible à tous.

2. L'Académie et la création de l'École nationale des chartes

Sous la Restauration (1814-1830), la volonté de « renouer la chaîne des temps », brisée par la Révolution et l'Empire, pousse certains savants et hommes politiques, royalistes modérés, à chercher les moyens de former un corps de jeunes gens capables de déchiffrer et de comprendre les chartes et diplômes produits par les anciens souverains et les grands établissements religieux du Moyen Âge.

C'est le baron de Gérando (1772-1842), savant passionné par les problèmes d'éducation, la recherche des plus anciens états de la langue et homme soucieux de la préservation des reliques du passé, qui parvient, après un premier échec sous le Premier Empire, à convaincre le comte Siméon (1749-1842), alors ministre de l'Intérieur du roi Louis XVIII, de créer une école chargée d'apprendre à ses élèves à lire les « divers manuscrits et à expliquer les dialectes français du Moyen Âge » afin de « ranimer un genre d'études indispensable à la gloire de la France » et de fournir à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de jeunes auxiliaires destinés à contribuer aux recueils de sources historiques qu'elle publie.

Cette École des chartes (*sic*) est créée par l'ordonnance royale du 22 février 1821 (doc. 1). Elle comprend douze élèves qui doivent être dirigés dans l'étude des manuscrits et des dialectes français médiévaux par deux professeurs issus respectivement du personnel de la Bibliothèque royale et de celui des Archives du royaume. Le choix de



ces élèves est confié à l'Académie qui reçoit de nombreuses lettres des postulants (doc. 2 et 3) et soumet la liste des candidats retenus au ministre de l'Intérieur.

Ses moyens financiers n'ayant pas été reconduits, l'École des chartes rentre en sommeil après seulement deux années d'existence et il faut attendre janvier 1830 pour qu'elle soit remise en activité par l'ordonnance du 22 novembre 1829 (doc. 4). L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres y joue un rôle croissant. Son Secrétaire perpétuel et deux de ses membres prennent place dans la commission composée de sept membres et chargée de la surveillance de l'École qui règle notamment l'emploi du temps des élèves, l'organisation des examens et la direction de ses publications annuelles : la *Bibliothèque de l'École royale des chartes* et « un volume de chartes nationales ». Ces deux publications, qui devaient initialement être assurées par l'École, sont finalement attribuées, en 1832, à l'Académie et, pour la première, remplacée par celle que l'Académie souhaitait voir poursuivre, la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, commencée en 1765, et pour laquelle elle reçut, toujours en 1832, le concours de plusieurs auxiliaires *chartistes*.

Les membres de l'Académie resteront majoritaires dans le *conseil de perfectionnement* de l'École des chartes (organe chargé de sa surveillance) de 1846 à 1931 et, même si le rôle joué par l'Académie dans le fonctionnement de cet établissement d'excellence est désormais moins important, plusieurs de ses membres font toujours partie de son conseil d'administration et de son conseil scientifique.

Pierre-Jean David dit David d'Angers (Angers, 1788-Paris, 1856). Portrait de Joseph-Marie, baron de Gérando (1772-1842), 1833, médaillon (sculpture). Musée Carnavalet, S268. CCO Paris Musées / Musée Carnavalet.

3. Quelques figures d'académiciens chartistes

Nombre d'anciens élèves de l'École des chartes qui poursuivirent des travaux d'étude et d'édition de sources historiques, notamment de la période médiévale, contribuèrent aux grands chantiers de l'Académie en collaborant à nombre de publications comme *l'Histoire littéraire de la France*, actuellement dirigée par Yves-Marie Bercé, directeur honoraire de l'École des chartes et Président de l'Académie, ou bien la collection des *Chartes et diplômes*, longtemps dirigée par Charles Samaran, puis par Robert-Henri Bautier et Jean Favier.

Mais la contribution des académiciens chartistes aux progrès de la connaissance ne se limita pas aux études médiévales et certains des anciens élèves de l'École s'orientèrent dans des domaines qui ne relevaient pas des enseignements de celle-ci. Ils firent ainsi progresser bien des champs de la connaissance comme Ernest Babelon, grand spécialiste de la numismatique (étude des monnaies) ou Eugène Burnouf, élève de la première promotion de l'École qui devint par la suite un grand orientaliste.

Eugène Burnouf (1801-1852), académicien (1832)

Né à Paris le 8 avril 1801, Eugène Burnouf fait partie des élèves de la première promotion de l'École des chartes, tout en suivant les cours de l'École de droit. Il se tourne très tôt vers l'étude des langues orientales. Entré à la Société asiatique dès sa fondation (1822), il enseigne d'abord la grammaire à l'École normale supérieure. Éminent sanskritiste, il marque, à partir de l'étude de cette langue, irrémédiablement les sciences orientales par ses travaux sur l'aveistique, ancienne langue iranienne, ainsi que sur l'histoire du bouddhisme et de ses doctrines. Professeur de « langue et littérature sanscrite » au Collège de France (1832-1851), Inspecteur de la typographie orientale à l'Imprimerie royale après le décès de l'académicien Sylvestre de Sacy (1838), il est élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1832 et en devint vingt ans plus tard le Secrétaire perpétuel (doc. 5 et 6). Il décède à Paris le 28 mai 1852.



Pierre-Jean David dit David d'Angers (Angers, 1788-Paris, 1856). Portrait d'Eugène Burnouf (1801-1852), 1840, médaille (sculpture). Bibl. de l'Institut, objet 962.

Ernest Babelon (1854-1924), académicien (1897)

Né à Sarrey (Haute-Marne), le 7 novembre 1854, il fait ses études au petit séminaire de Langres et est admis à l'École des chartes en 1874 (doc. 7). Archiviste-paléographe en 1878 (doc. 8), il rentre la même année au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale où il étudie les collections de monnaies de la République romaine et en tire une *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine* (1885-1886). Pour être à même d'étudier les collections qui lui sont confiées dans toute leur diversité, il apprend l'hébreu, le phénicien et l'assyrien à l'École pratique des Hautes Études et prend part aux fouilles archéologiques de Carthage et d'autres sites de la Tunisie (1883-1884). Conservateur-adjoint (1890) puis conservateur (1892) du Cabinet des médailles, il publie les catalogues de collections nombreuses et variées (monnaies des royaumes orientaux, bronzes et camées) qu'il porte au rang de savants



traités dans chacun de ces domaines et contribue à l'acquisition d'une riche collection de monnaies grecques dont il dresse l'inventaire (1894). Il entre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en décembre 1897 (doc. 9 et 10) et poursuit ses travaux numismatiques en publiant un recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure et en composant un *Traité des monnaies grecques et romaines* dont il parvient à publier, de son vivant, les quatre premiers volumes. En 1902, il est appelé au Collège de France pour y enseigner la numismatique (étude des monnaies) et la glyptique (art de la gravure sur pierres fines) tout en conservant ses fonctions au Cabinet des médailles où il procédera à l'évacuation des pièces les plus précieuses fin août 1914 pour les prémunir contre les bombardements allemands. Membre assidu de l'Académie et de nombreuses commissions savantes, il décède à Paris, le 3 janvier 1924.

Portrait d'Ernest Babelon (1854-1924), vers 1900.

Pour de plus amples informations sur les **membres de l'Académie**, on pourra se reporter aux **notices biographiques**, accompagnées de compléments bibliographiques, disponibles sur le site internet de cette dernière : **www.aibl.fr**, onglet « Membres » puis « Académiciens depuis 1663 ».

Les pages qui suivent contiennent le texte des documents exposés 1, 2, 3 et 7. L'orthographe a été conservée. La ponctuation a été modernisée.

Charles Samaran (1879-1982), académicien (1941)

Avec Charles Samaran, c'est la figure d'un homme exceptionnel à plus d'un titre qu'il nous est permis d'évoquer. Né à Cravençères-l'Hôpital (Gers), le 28 octobre 1879, il est reçu au concours de l'École des chartes à 18 ans et consacre sa thèse de l'École à l'histoire de la Gascogne au xv^e siècle. Cette thèse, complétée de recherches menées dans les archives et bibliothèques espagnoles et anglaises lui vaut en 1908 le second prix Gobert à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il entre aux Archives nationales en 1904 et se perfectionne dans le déchiffrement des écritures anciennes réputées les plus difficiles. Cette maîtrise lui vaut d'être nommé à une chaire de « Paléographie du Moyen Âge » à l'École pratique des Hautes Études (1927) où il développe une nouvelle discipline, la codicologie (étude matérielle des manuscrits en tant qu'objets) et s'intéresse à l'histoire de l'Université de Paris au Moyen Âge. En 1933, il est nommé à la chaire de bibliographie et d'archives de l'histoire de France à l'École des chartes (doc. 11a-b).



En mars 1941, il est élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (doc. 12 et 13) et, presque aussitôt, est nommé Directeur des Archives de France, poste où il parvient, malgré la guerre, à préserver archives et personnels et qu'il occupe jusqu'en 1948. Il prend une part active aux nombreuses publications de l'Académie : il assure la direction d'une de ses grandes collections, *l'Histoire littéraire de la France*, qui présente des notices sur la vie et l'œuvre des auteurs français, et prend part à la collection des *Chartes et diplômes* qui édite les actes des rois de France ; il contribue au renouvellement du plus ancien journal littéraire d'Europe, le *Journal des Savants* (fondé en 1665) dont il devient le directeur en 1965.

Il conçoit et dirige, dans l'« Encyclopédie de la Pléiade », le volume *L'Histoire et ses méthodes*, ouvrage de plus de 1200 pages, devenu aussitôt un classique. Il s'éteint à Nogaro (Gers) le 14 octobre 1982 à près de 103 ans.

Portrait de Charles Samaran (1879-1982), vers 1979.

Doc. 1. Ampliation du décret de création de l'École des chartes (22 février 1821).

Paris, le 22 février 1821.

Ordonnance du Roi

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,
À tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Voulant ranimer un genre d'études indispensable à la gloire de la France et fournir à notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tous les moyens nécessaires pour l'avancement des travaux confiés à ses soins, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}.

Il y aura à Paris une École des chartes dont les élèves recevront un traitement.

Art. 2.

Les élèves de l'École des chartes ne pourront excéder le nombre de douze. Ils seront nommés par notre ministre de l'Intérieur, parmi des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, sur une liste double qui sera présentée par notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



Art. 3.
On apprendra aux élèves de l'École des chartres à lire divers manuscrits et à expliquer les dialectes français du Moyen Âge.

Art. 4.
Les élèves seront dirigés dans cette étude par deux professeurs choisis par notre ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, l'un au dépôt des manuscrits de notre Bibliothèque royale de la rue de Richelieu, l'autre au dépôt des Archives de notre royaume.

Art. 5.
Les professeurs et les élèves de l'École des chartres sont sous l'autorité du conservateur des manuscrits du Moyen Âge de notre Bibliothèque royale de la rue de Richelieu et sous celle du garde général des Archives du royaume, chacun en ce qui les concerne spécialement et dans l'ordre de leurs attributions respectives.

Art. 6.
Notre ministre secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance. Donnée en notre château des Tuileries le 22 février l'an de grâce mil huit cent vingt-un, et de notre règne le vingt-sixième.

Signé Louis.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur

Signé Siméon.

Pour ampliation :

Le conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

[Dans la marge :] Le 8 mars 1821

À Messieurs les membres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres
G. E. Marin Darbel

Messieurs,
Sa Majesté s'en remettant à votre choix pour la présentation à Monseigneur le ministre de l'Intérieur, des candidats aux places d'élèves des chartes dont je désirerais faire partie, je prends la liberté de vous prier de m'honorer de vos suffrages.

Sorti du Collège royal de Versailles, où j'ai fini complètement mes études, comme les certificats dont je joins ici une copie en font foi, je m'estimerai très heureux en acquérant de nouvelles connaissances de pouvoir me livrer à un travail qui a toujours été de mon goût ; et si j'avais le bonheur d'être admis, je trouverais en quelque sorte, dans cette faveur du Gouvernement, la récompense des vingt-neuf ans de service de mon père, mort chef de bataillon, membre de la Légion d'honneur.

Daignez agréer, Messieurs, les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

vos très humble et très obéissant
serviteur, G. E. Marin Darbel

Rue Saint Dominique Saint Germain, n° 38.

Doc. 3. Lettre de Pierre Augustin Faudet (8 mars 1821).

[Dans la marge :] Paris, ce 8 mars 1821

À Messieurs les membres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

Messieurs,

Pierre Auguste Faudet, né à Saint Geniez, département de l'Aveyron, âgé de 22 ans et demi, diacre du diocèse de Cahors, bachelier ès lettres, licencié de la faculté de théologie de Paris, ose se présenter au nombre des candidats demandé à l'Académie pour la formation du collège des élèves en l'étude des chartes et monumens diplomatiques.

Il a professé dans un des petits séminaires de Paris situé à la barrière du trône la grammaire latine pendant un an, une autre année la géographie et l'histoire, une autre année la philosophie, enfin la théologie pendant 3 ans.

Il espère que ce cours d'études et d'enseignement, joint à la nature même de l'état dans lequel il est engagé, pourront présenter à l'Académie quelque garantie, sinon de succès, du moins de la continuité avec la quelle il se livrerait aux études dans les quelles se sont illustrés les savans religieux qui ont ouvert cette carrière.

De votre Compagnie,
Messieurs,

le très humble et très obéissant
serviteur, Pierre Auguste Faudet,
rue Perdue, n° 3, près Notre Dame.

Paris, 16 novembre 1874

Je viens d'être reçu élève de l'École des chartes. Vive la France ! Je ne me sens pas de joie, envoyez-moi tout le lit et la malle, je vais louer la chambre dont je vous ai parlé. Enfin, je vais m'organiser, je ne sais pas encore ce que je dépenserai, mais soyez tranquilles, ce ne sera pas cher. Je suis reçu hors rangs. C'est à moi, m'a dit M. Quicherat, le directeur, « à conquérir votre rang à la fin de l'année ». Avant de subir les épreuves orales, M. Gauthier a passé près de moi et m'a frappé sur l'épaule en me disant : « Allons, courage, ne vous troublez pas. » Après l'examen, il est venu vers moi, m'a demandé le nom de mon pays, etc. Il m'a dit qu'il avait été le grand ami de M. Godard, ancien professeur au Grand séminaire, puis ceci : « Il faudra travailler, bien travailler ; les cours de l'École des chartes ne vous suffiront pas, vous allez probablement faire votre droit en même temps ? » Je lui ai répondu que, puisque j'avais le temps, je préparerai ma licence, ce qui fait qu'au bout de trois ou quatre ans, je pourrai à la fois être archiviste paléographe et licencié ès lettres, et alors, vive la France. Tous les autres élèves sont des étudiants en droit ou en autre chose qui, en dehors des cours, tiennent à ne pas rester sans rien faire.

« Vous pouvez dire, » m'a dit M. Meyer, secrétaire, « que vous avez eu une chance presque impossible à croire. » Enfin je suis reçu, c'est tout ce que j'ai à vous dire en ce moment, à plus tard les détails.

Je vous embrasse tous de tout mon cœur ; mes cousins vous souhaitent le bonjour.

Ernest Babelon

Doc. 7. Lettre d'Ernest Babelon à sa famille annonçant sa réception à l'École des chartes (16 novembre 1874).

L'École des chartes aujourd'hui



L'Histoire en mutation : l'École nationale des chartes aujourd'hui et demain, actes du colloque international organisé par l'École nationale des chartes et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (13 novembre 2015), J.-M. Leniaud et M. Zink éd., Paris, 2016, diffusion Peeters, 20 €.

Le colloque qui a réuni à l'Académie plusieurs historiens français et étrangers de renom a cherché à mettre en lumière la mue opérée par l'École nationale des chartes ces dernières années et la mutation plus générale de la recherche historique. Les auteurs mettent en lumière le rôle irremplaçable de l'École durant ces dernières décennies, tout en s'interrogeant sur les champs nouveaux qu'elle pourrait se préparer à défricher dans l'avenir avec l'exigence et l'excellence qui la caractérisent.

Le vendredi 24 septembre, à 15 h, l'Académie célébrera solennellement sous la Coupole du palais de l'Institut le **bicentenaire de l'École nationale des chartes**.

Cette séance, présidée par M. Yves-Marie Bercé, sera retransmise simultanément en lecture en continue (streaming) sur la page d'accueil du site internet de l'Académie et sur sa chaîne Youtube. Pour de plus amples informations : www.aibl.fr



ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
INSTITUT DE FRANCE

Suivez-nous :



via notre newsletter



Académie des Inscriptions
et Belles-Lettres



@Academie_IBL

